



Londres

12/14
ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Dates du séjour :

Du 16 au 21 août

Ref : 074026001

Londres

Magic London

Accompagnés du plus célèbre des jeunes sorciers britanniques, on se laisse envahir par le mystère pour une aventure où balai rime avec Quidditch, et école avec Poudlard ! En explorant les rues de la ville, on retrouve avec émerveillement les sites des scènes des films Harry Potter.

L'émotion est à son comble avec la visite des coulisses des films au Warner Bros Studio !

- Warner Bros Studio Harry Potter : à Leavesden, 1 journée de découverte des plateaux de tournage, accessoires, personnages animés et autres secrets jamais révélés au public!
- Balades à la recherche des lieux mythiques des films Harry Potter : la gare de King's cross, sa boutique et le quai 9 ³/₄, l'entrée du chaudron baveur, le millenium Bridge...
- L'autre Londres, visites et flâneries: Notting Hill, Picadilly Circus, Tower Bridge, Tate Modern, Big Ben, Hyde Park, Buckingham Palace...



TRANSPORT

Des pré - acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Le voyage se fait en Eurostar: Lyon/Paris - Londres

SITE

► Situation géographique

Londres est la capitale et la plus grande ville de l'Angleterre.

Londres se situe au Sud Est de l'Angleterre et s'étend sur une superficie de plus de 1500 km². La ville est traversée par le fleuve de la Tamise qui relie Londres à la mer du Nord.



► L'hébergement

L'hébergement se fait en auberge de jeunesse.

► Le transport

Les déplacements se font en métro (the London tube) ou en bus (the double decker bus), jusqu'aux lieux de visites. Nous utiliserons aussi beaucoup nos pieds, d'où la nécessité de se munir de bonnes chaussures de marche sinon gare aux ampoules !



► Matériel

Sac à dos ou valise personnel, il n'y a pas besoin de duvet.



Durant notre séjour, nous nous installons à Londres pour 6 jours. Pour nous déplacer, nous prenons le fameux « tube » (métro), les bus et nous utilisons nos pieds !

Le premier jour, nous commençons par nous installer à l'auberge et poser toutes nos affaires avant de partir visiter les lieux plus légers... Nous prenons les transports locaux quand cela est nécessaire mais c'est à pied que la ville se découvre le mieux alors gare aux ampoules

et au mal de pied si tu n'es pas bien chaussé(e) !

Le contenu des journées est varié, équilibré entre culture et loisirs, marche et détente pour que chacun y trouve son compte. Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable. Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer une semaine assis en terrasse ! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...



Le programme de notre séjour n'est pas définitif, mais voici un petit aperçu de tout ce qu'il y a à découvrir sur place :

Harry Potter in London

J. K. Rowling est née à Yate, en Angleterre. Elle est mondialement connue pour être la « maman » de notre jeune héros Harry Potter, dont les livres ont été traduits en 67 langues et vendus à plus de 45 millions d'exemplaires! C'est en 1990, lors d'un voyage en train direction Londres, que le personnage d'un jeune sorcier attendant son train qui le conduirait jusqu'à l'école de sorciers naît dans l'esprit de la romancière. Londres renferme de nombreux secrets à découvrir au fil des ruelles, au-delà de ce que les simples moldus peuvent voir ! Au cœur de la ville, les films prennent vie et on peut par exemple voir :



Au cœur de la ville, les films prennent vie et on peut par exemple voir :

- Le cinéma qui a accueilli toutes les premières des films Harry Potter
- Le café Attack (« Les reliques de la mort » 1ere partie)
- La bataille des sept Potter dans le ciel londonien (« Les reliques de la mort » 1ere partie)
- L'accès au Chemin de Traverse
- Le quai magique 9³/₄ où Harry prend le Poudlard Express
- Le pont détruit par Lord Voldemort le maître des mangemorts.
- Le pont où le Knight Bus se retrouve coincé entre deux bus à double étage (« Le prisonnier d'Azkaban »).
- L'entrée du Chaudron Baveur (« Harry Potter et la pierre philosophale » et « Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban ») où Harry et Hagrid se rendent pour rejoindre le chemin de Traverse et devant lequel le Knight Bus dépose Harry.
- La célèbre cabine téléphonique rouge où Harry et monsieur Weasley descendent dans le Ministère de la Magie (« Harry Potter et l'ordre du Phénix »).
- La cachette secrète où Harry retrouve Sirius Black (« L'ordre du Phoenix »)

A travers des balades, des jeux de pistes, on part à la conquête de ce monde fabuleux.

Mais le plus beau souvenir sera sûrement **la journée au Warner Bros Studio** ! Des effets spéciaux fabuleux et des personnages merveilleux ont rendu la saga culte auprès d'un public de tous âges. On peut ici se glisser dans les coulisses, là où tout a commencé, découvrir l'envers du décor, tout ce que les caméras ne nous ont jamais montré, voir les détails incroyables des plateaux de tournage, les costumes, les accessoires et les personnages animés. Un concentré de l'extraordinaire talent artistique et technologique britannique.

Les Musées, les monuments

Une visite à Londres sans voir un seul musée? Impensable. La capitale abrite des musées exceptionnels, comme le **British Museum**, musée de l'histoire et de la culture. On y trouve plus de 7 millions d'objets provenant de tous les continents, organisés en 10 collections. Les galeries d'art londoniennes regorgent d'œuvres d'art en tout genre, de quoi réjouir même le plus exigeant des amateurs d'art. On trouve entre autres le **National Gallery**, dominant Trafalgar Square, qui abrite de somptueuses peintures d'Europe occidentale du XIII^e au XIX^e siècle. On y voit notamment des grands maîtres tels que Van Gogh, De Vinci, Botticelli, Constable, Renoir, Titian. Moins traditionnelle, la **Tate Modern** est le must du musée d'art moderne! Construite dans une centrale désaffectée, elle est l'un des hauts lieux du nouveau Londres. En suivant le parcours thématique, on croise une multitude de créations artistiques de Picasso, Dali, et foule d'artistes contemporains à l'imagination sans limite! Parmi les musées privés et gérés par la couronne, on trouve aussi la Tour de Londres, Kensington Palace, Tower Hill...



Londres c'est aussi une foule de monuments. Tout le monde connaît Big Ben, la tour horloge, ou la fameuse grande roue, appelée ici le London Eye! L'architecture est remarquable et de nombreux monuments valent le coup d'œil: l'abbaye de Westminster (lieu de couronnement et de sépulture des rois et reines), Buckingham Palace et sa relève de la garde, la cathédrale St Paul, le pont Tower Bridge...



Les marchés aux puces, les parcs

L'une des grandes fiertés de Londres réside dans ses parcs. Ils portent presque tous l'appellation de *Royal Parks* car ils appartiennent à la Couronne. Le plus célèbre est **Hyde Park**, en plein centre, le plus grand et le plus populaire, prolongé par **Kensington Gardens**. On peut s'y baigner et louer des barques en été, faire

du vélo autour du lac. **Regent's Park**, au nord, **Green Park** et **Saint James's Park**, aux abords de Buckingham, sont les plus agréables.

Bermondsey Square Antiques, Brixton, Camden, Church Street, Covent Garden, Petticoat Lane, Portobello, des noms exotiques et mythiques pour des lieux de promenades et de flâneries. C'est un véritable régal de chiner aux puces dans les vieux quartiers de Londres. Tu peux déambuler à travers les étals, manger sur le pouce à un kiosque de rue, admirer la mode de demain... Situé le long du canal, Camden Lock est le plus grand marché aux puces de la ville. Il est aussi connu comme le quartier punk, centre de la mode alternative! Pour les adeptes du shopping, un petit tour sur Carnaby Street est toujours possible !

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 6 à 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 18 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

► L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge avant de débiter nos journées de découvertes. Nous pique-niquons de sandwichs et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Les dîners sont pris à l'auberge ou à l'extérieur. Ce sont des repas chauds préparés par l'équipe de cuisine sur place. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun d'entre nous doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives avec l'aide des adultes (courses, préparation des pique-niques, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

► Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir, de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il se fera en fonction de l'état de fatigue des jeunes. Il est important de gérer au mieux son sommeil afin de profiter un maximum des visites. Le départ de la journée se fera entre 9h00 et 10h30.

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil donc le coucher se fera vers 22h/22h30, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée.

► Le linge

Il ne sera pas lavé pendant le séjour. Sauf exception

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. Les codes d'accès sont transmis dans la convocation de départ. L'équipe d'encadrement va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour vos enfants!

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur :

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs.

La possession et la consommation de drogue constituent un délit.

La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière général, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 30 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

La monnaie à Londres est la Livre Sterling.

—> 1 € = 0.9 £ environ

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.

Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres-villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

Une réunion d'information pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, **le samedi 30 mai 2020 à 9h30 au collège du Semnoz à Seynod**. A cette occasion, les directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. **La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.**

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES

Documents originaux à remettre le jour du départ :



- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2020 :

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org

Où

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74
3 avenue de la Plaine –
BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU MAGIC LONDON

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sur soi	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
T-SHIRT, POLO	5				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	2				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	5				
PAIRES DE CHAUSSETTES	5				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHÉ	1				
TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier	1				
AUTRES					

- Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg et laisser de la place libre sur le haut du sac (pour y ajouter le matériel collectif le jour du départ).

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____/____/____/____/____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes
prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1) :**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »